

# Comment aménager un territoire au travers du Zéro Artificialisation Nette et de la sobriété foncière

mardi 23 mai 2023 à REZE de 9h à 17h

## Thématique du répertoire formation des élus :

**ELU0301 – Urbanisme et aménagement  
du territoire**

## Référence interne :

**ELU0301-RE0502**

## Durée :

La formation se déroule sur une journée  
soit : soit 6 heures de formation

## Public :

## Prérequis

Aucun Prérequis

## Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

## Délais pour entrer en formation

Entrée en formation selon les dates  
précisées sur notre site internet

## Modalités d'évaluation des acquis

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

## Montant de la prestation

**400 € TTC si financement DIF ELU,  
560 € TTC si financement sur le budget  
de la collectivité ( remise de 20% à  
partir de la deuxième personne inscrite  
de la même collectivité)**

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

## Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

## Organisme de formation:

**S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)**  
Siège social : 49, Avenue du Général de  
Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique :

[gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr)

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par  
le ministère de la  
Cohésion des  
territoires et des  
relations avec les  
collectivités  
locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de  
formation enregistrée sous le numéro  
75790137279 auprès de la préfète de région  
Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site  
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



## Les objectifs pédagogiques:

- Connaître les principales dispositions de la loi Climat et résilience du 21 août 2021.
- Appréhender les obligations législatives sur les documents d'urbanisme.
- Mesurer l'impact de ces dispositions sur l'aménagement d'un territoire.

## Le Programme :

### L'urbanisme à l'horizon 2050 :

- Les Eléments de contexte .
- Les grandes étapes pour atteindre le ZAN à l'horizon 2050.
- Qu'entend-t-on par artificialisation des sols, par renaturation et par Zéro Artificialisation Nette ?
- Que dit la loi sur un sol artificialisé et un sol non artificialisé ?
- Les friches urbaines, une alternative pour urbaniser un territoire.

### Les documents d'urbanisme :

- Les principes de l'urbanisme du L101-2 en écho aux dispositions de la loi.
- La déclinaison du ZAN dans les documents d'urbanisme.
- L'évolution du Schéma de Cohérence Territoriale
  - La prise en compte de la réduction du rythme de l'artificialisation des sols dans le document d'orientation et d'objectifs.
  - La prise en compte des activités logistiques commerciales dans le document d'orientation artisanal et commercial.
- L'évolution du Plan Local d'Urbanisme communal ou intercommunal.
  - L'évolution des Orientations d'Aménagement et de Programmation.
  - L'impact du ZAN sur les zones d'urbanisation future.
  - Les prescriptions réglementaires pour faciliter et encourager la densification des zones urbanisées ou à urbaniser.
- La végétalisation des villes et la lutte contre les îlots de chaleur urbain.
- Les constructions à usage d'activité comme source de production d'énergie renouvelable.
- L'inventaire des zones d'activités économiques.
- Le durcissement des conditions d'implantation et d'extension des surfaces commerciales.

### La stratégie

- La nécessité d'anticiper.
- Le recensement des friches.
- La justification de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone d'urbanisation future.
- La lutte contre l'étalement urbain.
- La sobriété foncière : un atout pour la protection de l'environnement.
- La densité : faire acte de pédagogie pour l'expliquer.
- La densité dans les tissus urbains existants ; comment la maîtriser et l'organiser. Avec quels outils ?
- Comment rendre le cadre de la ville agréable pour favoriser les aménités de la ville.

## Formateur : Monsieur Eric RAIMONDEAU

Ancien ingénieur Territorial, Urbaniste titulaire d'un master en urbanisme de l'université de Nantes. Il a exercé pendant toute la durée de sa carrière professionnelle dans différentes collectivités. Il a débuté comme responsable des services techniques d'une commune de 4000 habitants. Il s'est ensuite spécialisé en urbanisme dans une collectivité de 15 000 habitants. Sa carrière s'est achevée au sein d'une métropole. Son expérience de terrain et sa pratique du contact des élu.es lui a donné la capacité d'appréhender les enjeux stratégiques et politiques pour aménager un territoire.



## Les points forts de la formation :

Présentation faite avec des retours d'expérience de l'intervenant.

## Modalités pédagogiques :

Remise du ou des documents présentés en formation.  
Echanges et interactions avec les participants.

## Les résultats attendus :

Evaluation de la journée sous forme d'un QCM pour faire le bilan des points abordés en cours de journée.

La formation que vous choisissez : **Comment aménager un territoire au travers du Zéro Artificialisation Nette et de la sobriété foncière**

Durée **6 heures** soit **La formation se déroule sur une journée** soit : à REZE

Tarif de la formation :

**400 € TTC si financement DIF ELU,**

**560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité ( remise de 20% à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)**

**Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :**

**Choix 1** pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

**Choix 1 - Financement DIF élu :**

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation**.

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012\\_ELU0301-RE0502/88982928900012\\_ELU0301-RE0502](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0301-RE0502/88982928900012_ELU0301-RE0502)

Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



**Choix 2 - Financement collectivité :**

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr) et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

**1 FORMATION SOUHAITEE**

Nom de la session : **Comment aménager un territoire au travers du Zéro Artificialisation Nette et de la sobriété foncière**

Date de la session : **mardi 23 mai 2023 de 9h à 17h**

Lieu de la session : **REZE**

Adresse de la formation : *L'adresse du lieu de formation à REZE sera précisée dès que le groupe sera constitué*

**2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION**

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

**3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :**

Téléphone : ..... Courriel : .....

**4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :**

Maire  Maire Adjoint  Conseiller (e) Municipal(e)  de votre commune

Président  V. Président(e)  Conseiller(e)  d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental  Conseiller régional  Agent de la collectivité  Autre

**5 COLLECTIVITE :**

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Numéro de siret : .....

Représentant légal de la collectivité :

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : (Maire – Président) .....

Téléphone de la collectivité : ..... Courriel de la collectivité .....

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**PREINSCRIPTION**

Je ne suis pas disponible pour participer à cette formation, mais comme elle m'intéresse, je souhaite me préinscrire à une prochaine session, sur mon département. Je prends note que dès qu'il y aura 5 préinscriptions, je serai contacté pour fixer la date avec les autres membres du futur groupe et le formateur. En conséquence, pour que votre organisme me contacte, je complète les informations suivantes :

Nom : ..... Prénom ..... Commune : .....

Numéro de téléphone : ..... Adresse courriel .....